

RÈGLEMENT 2026

OUTDOOR RAID SERIES®



SOMMAIRE

1 - OBJET	3
2 - ORGANISATEUR	3
3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
4 - INSCRIPTIONS	4
5 - PARTICIPANTS	5
Article 5.1 - Engagement des participants	5
Article 5.2 - Changement d'équipier	6
Article 5.3 - Responsabilité des participants	6
6 - ASSURANCE	6
7 - CLASSEMENT & CHRONOMÉTRAGE	7
Article 7.1 - Chronométrage	7
Article 7.2 - Classement	7
Article 7.3 - Comportement en course et pénalités	7
Article 7.4 - Réclamation / Jury de course	8
8 - LES PARTICIPANTS	8
Article 8.1 - Obligations	8
Article 8.2 - Abandon / Hors course	8
9 - MOYENS D'INTERVENTION	9
10 - MATÉRIEL DE COURSE	9
Article 10.1 - Matériel obligatoire	9
Article 10.2 - Matériel interdit	9
11 - RESPECT DES SITES NATURELS & PROPRIÉTÉS PRIVÉES	10
12 - DOPAGE	10
13 - DROIT À L'IMAGE	10

L'inscription des participants entraîne leur acceptation sans condition, du présent règlement, ainsi que des divers documents transmis par l'organisateur (Lettres d'information, Road book de course, Cartes...), où ils reconnaissent en avoir pris connaissance et acceptent les termes sans réserve.

1 - OBJET

L'évènement Outdoor Raid Series Morvan 2026 est support de la manche française de la Coupe d'Europe de Raid Aventure sous le label ARWS Europe Series (Adventure Racing World Series).

Il s'agit d'un Raid Multisports de Pleine Nature composé de plusieurs disciplines sportives non motorisées, enchaînées, sans assistance, comprenant différentes sections de différentes distances avec des dénivelés variables :

- VTT
- Course à pied, Trail, Trek
- Packraft
- Toujours en orientation

L'évènement aura lieu du **Vendredi 3 Juillet au Dimanche 5 Juillet 2026** au départ et à l'arrivée d'Avallon, département de l'Yonne, région Bourgogne-Franche Comté, ville porte du majestueux et sauvage Parc Naturel Régional du Morvan.

Le parcours proposé avoisinant un total de **200 Km avec 4500 m de dénivelé positif** devra être effectué par l'ensemble des équipes complètes toujours ensemble, sans relais, en autonomie totale (eau et nourriture) pour une **durée d'environ 20 à 30h00 maximum**.

2 - ORGANISATEUR

L'évènement Outdoor Raid Series Morvan 2026 est organisé par l'association loi 1901 « Outdoor Series » désignée comme « l'organisateur » ci-après.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Triathlon, elle est soutenue par la structure internationale Adventure Racing World Series (ARWS), ainsi que par le comité local d'organisation de Raid in France, support de la manche française de Coupe du Monde de Raid Aventure ARWS, dépositaire du label en France.

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Outdoor Raid Series est uniquement ouvert aux **personnes majeures de 18 ans** et plus le jour de la course.
- Outdoor Raid Series est ouvert aux **équipes de 4 personnes mixtes** pour être classées dans le **classement ARWS Europe Series** et tenter de remporter une inscription gratuite pour participer au Championnat d'Europe de Raid Aventure ARWS Europe Series au Danemark du 28 au 31 août 2026.
- Outdoor Raid Series est aussi ouvert aux **équipes de 4 personnes Hommes ou Femmes** et seront classées dans un **classement Open** tout en faisant le même parcours que les équipes mixtes.
- L'ensemble des équipes devront prendre le départ et franchir la ligne d'arrivée à 4 pour être classé.
- Si malheureusement, l'un des membres d'une équipe devait arrêter pour raison médicale ou autres, la direction de course déterminera si l'équipe peut continuer à 3 ou 2 équipiers. Dans tous les cas, ces équipes seront intégrées au classement général seulement après les équipes de 4 personnes classées.

4 - INSCRIPTIONS

- Les inscriptions s'effectueront intégralement en ligne sur une plateforme d'inscription dédiée et aucunement par courrier postal et/ou par mail dont le lien sera mis en ligne sur le site web de l'organisation.
- L'inscription à Outdoor Raid Series sera pris en compte uniquement lorsque l'ensemble des informations demandé sera complété :
 - Formulaire en ligne dématérialisé complété à 100%
 - Fournir une licence sportive de compétition en cours de validité de la FFTRI
 - OU à défaut, un certificat médical, datant de moins d'1 an, *qui ne révèle aucune contre-indication à la pratique du raid multisports de nature en compétition en mentionnant l'ensemble des disciplines sportives (VTT, Course à pied, Packraft)*.
Dans ce cas, les participants concernés devront s'acquitter d'un Pass Compétition de la FFTRI dont le montant est fixé par la Fédération.
 - Effectuer le paiement de l'équipe (Toute inscription effectuée sans paiement ne permettra pas de réserver une place pour l'équipe)
- Le montant de l'inscription est fixé à :
 - **690 € par équipe du 15 décembre 2025 au 31 janvier 2026 à 23h59**
 - **750 € par équipe du 1^{er} février 2026** jusqu'à épuisement du quota défini par l'organisateur
- Les inscriptions fermeront le 10/05/2026.

- En s'inscrivant, chaque équipe certifie que la totalité des membres de l'équipe a pris connaissance des caractéristiques de la course « **OUTDOOR RAID SERIES Morvan 2026 - ARWS Europe Series** » et de son règlement.
 - En particulier, **le point concernant l'ORIENTATION** où l'équipe affirme détenir au minimum un participant capable de s'orienter à la boussole, de jour, comme de nuit, et/ou également lors d'une mauvaise météo par temps de brouillard.
 - En particulier, **le point sur l'autonomie en NATATION** où chaque membre est capable de nager la distance de 100 m minimum sans aide extérieure, sans arrêt, et incluant au minimum, une immersion complète de 5 secondes.
 - En particulier, **le point sur les connaissances et pratiques de l'activité PACKRAFT** où le niveau des rivières naviguées seront de Classe I à III (Classement de la Fédération Internationale de Canoë-Kayak) suivant le niveau d'eau. Les équipes doivent être capables de naviguer en rivière et en lac avec du vent et/ou des vagues d'un mètre de haut.
 - En particulier, **le point sur les connaissances et pratiques de CORDES** où l'ensemble des parcours d'activités de cordes seront équipés par l'organisateur mais les équipes doivent être en autonomie complète. Elles doivent connaître le matériel utilisé, leurs dangers, elles savent s'équiper et l'utiliser, elles sont autonomes de jour comme de nuit en progression sur corde. Les parcours de cordes sont obligatoires pour les équipes souhaitant être les mieux classées possibles. Le temps nécessaire pour la réalisation du ou des parcours sera déterminé par l'organisation et sera le même pour toutes les équipes, celui-ci sera indiqué dans le Road book de course.

5 - PARTICIPANTS

Article 5.1 - Engagement des participants

- Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de course données par la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire.
- Les participants doivent se conformer au règlement de l'ARWS (Adventure Racing World Series), au règlement de la course, à ses annexes, aux différents documents fournis par l'organisateur (Cartes et Road book de course), aux directives de l'organisateur avant, pendant, et après la course, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés.
- La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. L'ensemble des personnes évoluant dans le cadre de la course devront respecter ces consignes.
 - Respect de la faune
 - Respect de l'environnement
 - Respect des riverains et tout type d'usager
 - **Respect du Code de la Route puisque les participants pourront emprunter des routes ouvertes à la circulation et ne seront donc en aucun cas prioritaire par rapport aux autres usagers de la route**
 - Assistance à personne en danger

- Tout comportement ou attitude logique, qui est de bon sens

Article 5.2 - Changement d'équipier

- Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en question l'inscription de l'équipe.
- Celle-ci pourra proposer un nouvel équipier à condition de présenter toutes les pièces requises au maximum 24h00 avant le départ de la course.

Article 5.3 - Responsabilité des participants

- Les équipes inscrites participent à la course sous leur propre responsabilité.
- Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation à une telle course aventure et inhérents à la pratique de disciplines sportives de pleine nature en milieu naturel et technique.
- L'organisateur ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants lié à un mauvais état de santé, à une mauvaise utilisation de leur matériel personnel, ou lié à une préparation physique, sportive et technique insuffisante. La participation se fait donc sous l'entièbre responsabilité des concurrents en parfaite connaissance du présent règlement.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les effets personnels des participants sont sous la responsabilité des participants, excepté sur les zones gérées par l'organisateur.

6 - ASSURANCE

- L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de la course.
- Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de participants malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient donc aux concurrents de souscrire à leur guise une police d'assurance de ce type.
- Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages faits aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de la course. Il devra aussi s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).
- Toute personne n'étant pas rattachée officiellement à un régime français de sécurité sociale s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres frais suite à un incident / accident lors de la course.
- Les licenciés FFTri Compétition ne sont pas concernés s'ils ont souscrit la garantie en lien avec leur licence.

7 - CLASSEMENT & CHRONOMÉTRAGE

Article 7.1 - Chronométrage

- Le départ de la course s'effectuera le Samedi 4 Juillet 2026 à 6h00 du matin.
- L'arrivée de la course devra se faire avant le Dimanche 5 Juillet 2026 à 12h00 sous peine de pénalités précisé dans le Road Book de course.
- Le classement de la course s'effectue d'abord au nombre de points récoltés en allant chercher les balises / CP sur l'ensemble du parcours et ensuite au temps réalisé par l'ensemble de l'équipe.
- Certaines sections et balises seront obligatoires pour toutes les équipes.
- Certaines sections et balises pourront être optionnelles selon le choix des équipes.
- Pour gagner la course, les équipes devront avoir effectuées l'ensemble des sections et validées l'intégralité des balises obligatoires et optionnelles, et donc récoltées le maximum de points possible.
- Le pointage des balises s'effectuera au carton de pointage / passeport.

Article 7.2 - Classement

- Les équipes devront franchir la ligne d'arrivée à 4 équipiers pour être classées.
- Un classement SCRATCH général pour toute composition d'équipes de 4 personnes sera réalisé. Les 3 premières équipes seront récompensées.
- Un classement ARWS Europe pour les équipes mixtes de 4 personnes sera réalisé. Les 3 premières équipes seront récompensées.

Article 7.3 - Comportement en course et pénalités

- Tout au long de la course, les concurrents doivent respecter le Code de la Route
- La philosophie de l'épreuve est de promouvoir un territoire nature et sauvage, dans une ambiance festive et respectueuse tout en le préservant.
- L'organisateur propose un parcours technique, ludique, accessible dans des lieux que nous affectionnons particulièrement.
- Il va donc de soi que le respect des lieux, et des personnes doivent être la priorité quel que soit les circonstances de course. Tout écart à ces principes fondamentaux du raid aventure par une des équipes peut entraîner une pénalité ou la mise hors course immédiate de celle-ci par la direction de course en collaboration avec le jury de course.
- Exemple : Abandon de détritus sur le parcours, dégradations de clôtures, traversée d'une zone interdite (culture, propriété privée mentionnée sur les cartes, d'un axe interdit...etc), non-respect d'un passage obligatoire.
- Pour des questions de sécurité, sur l'ensemble des sections de la course, les participants d'une même équipe doivent rester ensemble et groupé. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est-à-dire à une distance inférieure à 100 mètres.
- La possession du matériel obligatoire pourra faire l'objet de contrôles sur le parcours pouvant donner lieu à des pénalités proportionnelles aux manquements constatés. Les contrôles pourront être réalisés soit par des membres de l'organisation (bénévoles aux aires

de transition), soit par des membres de la direction de course, ou soit par des membres du jury (Arbitre désigné par l'ARWS).

- Les pénalités seront précisées dans le Road book de course.

Article 7.4 - Réclamation / Jury de course

- Si des équipes ont une réclamation concernant l'épreuve ou les résultats, celle-ci sera prise en compte avec les conditions suivantes :
 - La réclamation doit être formulée par écrit avant la remise des prix et donnée en main propre à l'un des membres de la direction de course.
 - Elle sera étudiée par la direction de course, la personne responsable du chronométrage et des classements, ainsi que l'arbitre désigné par l'ARWS.

8 - LES PARTICIPANTS

Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ sauf décision exceptionnelle de l'organisateur. L'interlocuteur de l'organisateur est le capitaine de chaque équipe, il doit donc donner un nom à son équipe, il est destinataire des différents documents de course et devra les communiquer au sein de son équipe.

Article 8.1 - Obligations

- Tout participant devra porter le matériel obligatoire correspondant à chaque section.
- Les numéros d'urgence transmis sur les documents de course devront être enregistrés dans le portable de course de l'équipe.

Article 8.2 - Abandon / Hors course

- Tout participant ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation (bénévoles aux aires de transition) ou membre de la direction de course dans les délais les plus brefs.
- En cas d'abandon d'un participant, l'équipe doit suivre l'itinéraire retour indiqué par l'organisation. La possibilité de poursuivre la course hors-classement sera appréciée par le directeur de course.
- En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de secours de l'organisation.

9 - MOYENS D'INTERVENTION

- La configuration du raid en milieu naturel éloigne à fortiori en distance et en temps les moyens d'intervention.
- Chaque participant doit donc avoir conscience que les moyens et les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus long que dans la vie quotidienne.
- Les difficultés techniques et d'accessibilité de certaines sections ou portions du parcours pourraient ajouter des délais d'intervention supplémentaires.
- Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, l'organisateur a choisi, en concertation et en accord avec les services publics de secours et les autorités préfectorales de privilégier la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et de secours afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

10 - MATÉRIEL DE COURSE

Les matériels utilisés par les participants devront impérativement être normalisés CE.

Il est de la responsabilité de chaque participant d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement et de sécurité.

Les participants doivent être responsables et prévoyants dans leur choix de matériel.

Article 10.1 - Matériel obligatoire

- La liste complète du matériel obligatoire, extraite du règlement ARWS (Adventure Racing World Series) sera précisée sur le site web de l'organisateur : www.outdoorseries.fr
- Du matériel général sera obligatoire lors de toutes les sections de la course et du matériel spécifique sera obligatoire lors de sections en particulier.

Article 10.2 - Matériel interdit

- Tout moyen de géolocalisation cartographique (Géoportail, Open Runner, Strava, Google, montre GPS avec fond cartographique et toute autre application...).
- Tout moyen de déplacement motorisé tel que les VTTAE (VTT à Assistance Électrique).
- Vélos de type Gravel.
- Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente, et doivent être largables à tout moment.

11 - RESPECT DES SITES NATURELS & PROPRIÉTÉS PRIVÉES

- Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts domaniales, des aires protégées.
- Les autorisations de passage sont accordées à la course organisée à la date t, et pour le seul jour de la manifestation.
- Respectez ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...etc.)
- Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres usagers ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

12 - DOPAGE

- L'organisation de la course s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage.
- À tout moment, avant, pendant, et après l'arrivée, des contrôles anti-dopage diligentés par l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) peuvent avoir lieu. Les modalités seront donc obligatoirement acceptées par les participants puisque leur inscription vaut acceptation de ce présent règlement.
- En cas de contrôle positif, le ou les participants en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus de la course sans aucun remboursement d'inscription.
- L'AFLD prendra les mesures qui s'imposent en cas de contrôle positif.

13 - DROIT À L'IMAGE

- Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux différentes sections de la course, et ce tout au long de la durée de la course, et sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.
- Les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs classements en ligne sur les sites web conformément à la demande de la CNIL.
- Si un participant ne souhaite pas apparaître sur les classements, ou si un participant ne souhaite pas que son image puisse être diffusée, il devra en avertir l'organisation par écrit avant le départ de la course.